

5.0 crédits	30.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	de Sadeleer Nicolas ; Jans Damien ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Ressources en ligne:	Pr D. Jans Un syllabus est disponible sur i-campus.
Thèmes abordés :	<p>Le cours a pour objet de sensibiliser l'étudiant, d'abord, aux facteurs d'influence non juridiques de création et de développement du droit de l'environnement. Ces facteurs sont sociaux, économiques et scientifiques. Les notions et les instruments de base sont présentés et les rapports du droit de l'environnement avec d'autres branches du droit sont dégagés.</p> <p>Le cours a pour objectif, ensuite, d'enseigner une partie du droit matériel de l'environnement, dans ses deux branches majeures que sont les nuisances industrielles et les substances, d'une part, et la conservation de la nature, d'autre part. Sont ainsi abordés les différentes polices des établissements classés pour la protection de l'environnement, la gestion des sols, la responsabilité environnementale, les OGM</p> <p>Sont ensuite étudiés la problématique du changement climatique et les instruments de protection et de conservation de la nature</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours vise à</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre à l'étudiant d'acquérir une connaissance des principes et du droit matériel de l'environnement ; - permettre à l'étudiant d'appliquer cette connaissance à des cas pratiques par des exemples tirés notamment de l'expérience professionnelle des titulaires, dans la perspective d'initier l'étudiant au droit positif et au contentieux de l'environnement ; - permettre à l'étudiant de formuler des observations critiques en rapport avec les solutions préconisées par le droit en vigueur. <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Autres infos :	Le cours de développement durable est un pré-requis.
Cycle et année d'étude :	<p>> Master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire</p> <p>> Master [120] bioingénieur : sciences et technologies de l'environnement</p> <p>> Master [120] bioingénieur : gestion des forêts et des espaces naturels</p> <p>> Master [120] en sciences et gestion de l'environnement</p> <p>> Master [60] en sciences et gestion de l'environnement</p> <p>> Master [120] en ingénieur de gestion</p> <p>> Master [120] en ingénieur de gestion</p> <p>> Master [120] en droit</p> <p>> Master [120] en droit (horaire décalé)</p> <p>> Master [120] : ingénieur civil des constructions</p> <p>> Master [120] : ingénieur civil en informatique</p> <p>> Master [120] : ingénieur civil en mathématiques appliquées</p> <p>> Master [120] : ingénieur civil mécanicien</p> <p>> Master [120] en sciences informatiques</p> <p>> Master [120] : ingénieur civil électricien</p> <p>> Master [120] : ingénieur civil biomédical</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR